

# RETARD DE PAIEMENT

Dans le cas d'un retard de paiement de taxes municipales et de droits sur les mutations immobilières, des frais d'intérêts et pénalités au taux combiné de 13 % sont applicables sur tout solde impayé. Toute somme due, passée la date d'échéance, est augmentée des intérêts et pénalités jusqu'au paiement complet.



## DIFFUSEUR D'APPELS

Lors d'une urgence à Vaudreuil-Dorion, la Ville communique rapidement avec les citoyens via un diffuseur d'appels.

### INSCRIVEZ-VOUS À LA LISTE D'URGENCE!

Section Services en ligne / Appels automatisés en cas d'urgence, au [ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:somum@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

[somum@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:somum@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) | 450 455-3371

## POUR NOUS JOINDRE

### SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE

Ville de Vaudreuil-Dorion  
2000, rue Émile-Bouchard  
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1A5  
450 455-3371  
[financestresorerie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:financestresorerie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)  
[ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

### HORAIRE

lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30

### HORAIRE ESTIVAL

Consultez le site Web de la Ville pour connaître l'horaire en vigueur durant la saison estivale.

# DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

En vertu d'une loi adoptée par le gouvernement du Québec (Loi concernant les droits sur les mutations immobilières – L.R.Q., c. D-15.1), toute municipalité doit percevoir un droit sur les mutations immobilières lors du transfert de propriété d'un immeuble situé sur son territoire. Tel qu'autorisé par la Loi, la Ville a fixé à 3 % le taux de la tranche excédant 500 000 \$ (indexée annuellement). Pour plus d'information, consultez le site Web de la Ville.

Un droit de mutation immobilière est imposé sur tout transfert de droits de propriété. C'est l'acheteur de l'immeuble qui est tenu au paiement des droits de mutation. S'il y a plusieurs acheteurs, ils sont solidairement tenus au paiement de ces droits. Les droits de mutation sont facturés séparément du compte de taxes municipales; ils sont payables 30 jours suivant l'expédition du compte, en un seul versement.

## MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

**Quel que soit le mode de paiement utilisé, prévoyez un délai suffisant (deux à trois jours) afin d'éviter des frais d'intérêts et pénalités, puisque le paiement ne sera traité que le jour de sa réception à la Ville.**

### PAIEMENT EN LIGNE

Fortement privilégié par la Ville, le paiement en ligne via le site Internet de votre institution financière est le moyen le plus efficace et le plus sécuritaire d'acquitter vos taxes municipales et vos droits sur les mutations immobilières. Assurez-vous d'indiquer le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de droits de mutations immobilières. Il s'agit d'une séquence numérique de 18 chiffres que vous inscrivez sans tiret ni espace. Vous devez sélectionner « Ville Vaudreuil-Dorion » comme bénéficiaire.

S'il vous est impossible d'utiliser le paiement en ligne, les options suivantes s'offrent à vous.

### Dans une institution financière, au comptoir ou au guichet

Assurez-vous que le numéro inscrit auprès de l'institution financière correspond au numéro de matricule apparaissant sur votre compte de droits de mutations immobilières.

### Par la poste

Par chèque émis à l'ordre de Ville de Vaudreuil-Dorion, en y indiquant au recto le numéro de matricule apparaissant sur votre compte de droits de mutations immobilières et en joignant le coupon de remise.



### À l'hôtel de ville, situé au 2000, rue Émile-Bouchard

Les modes de paiement admissibles sont : en argent, par chèque ou par carte de débit. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées. Ayez en main votre coupon de remise. Si vous payez par carte de débit, vérifiez la limite journalière permise auprès de votre institution financière avant de vous présenter au comptoir.

### Créanciers hypothécaires

Dans le cas d'un propriétaire ayant une entente avec son créancier hypothécaire pour le paiement des taxes municipales, il est important de savoir que le paiement des droits sur les mutations immobilières ne sera pas effectué par celui-ci. Le propriétaire doit voir à l'acquittement des droits sur les mutations immobilières.

**Le compte de taxes municipales est émis en début d'année au propriétaire inscrit au rôle d'évaluation au moment de la préparation du compte de taxes. Lors d'un transfert de propriété, la Ville de Vaudreuil-Dorion ne réémet pas de comptes de taxes foncières. Il est de la responsabilité du nouveau propriétaire de s'assurer que les taxes municipales dues sont acquittées.**

*English version available upon request or on the City's website.*